

MAIRIE DE PERET  
Rue Claude Debussy  
34800

TÉLÉPHONE 04 67 96 09 41  
TÉLÉCOPIE 04 67 96 31 33

MESSAGERIE :  
mairie.peret@wanadoo.fr

[www.mairie-peret.fr](http://www.mairie-peret.fr)

# BULLETIN MUNICIPAL

N°12

2005-2007

## PERET

### Sommaire :

- PERET, travaux
- PERET, urbanisme
- PERET, à votre service
- PERET, infos

### Dans ce numéro :

#### Dossiers :

- éducation
- voirie/réseaux
- socio-culturel
- patrimoine

#### Le Plan d'Occupation des Sols :

- Evolution  
1982/2006

#### Equipements et services :

- Les salles
- Les associations
- Les commerçants  
et artisans

#### Informations :

- Recensement de la  
population
- Vos impôts



*Le griffe*

**Un village résolument tourné vers  
l'avenir, fier de son passé et de ses traditions.**

## Péret, travaux

<b>Education</b> .....	4
Le groupe scolaire	
<b>Voirie / Réseau</b> .....	6
Secteur Magdelaine	
<b>Socio culturel</b> .....	10
Tennis ; Skate-park	
<b>Patrimoine</b> .....	12
Pavage rue Colbert	

## Péret, urbanisme

<b>Le Plan d'Occupation des Sols</b> .....	14
Situation en 1982	
<b>Modification du règlement du POS</b>	
Situation en 2006.....	
	15
<b>L'instruction des autorisations d'urbanisme</b> .....	16
<b>Permettre aux jeunes Pérétois de trouver un logement sur le village</b> .....	16

## Péret, à votre service

<b>Les associations</b> .....	17
<b>Le personnel communal</b> .....	18
Service administratif et service technique de la mairie	
Travaux en régie.....	
	19
<b>Les équipements</b> .....	20
Espace Jacques Brel	
Espace Socio Culturel Le Peyral	
<b>Les commerçants et artisans</b> .....	21
<b>Actualités Péret</b> .....	22
La poste, la cantine scolaire	
<b>Actualité CCC</b> .....	23
Crèche, boulangerie	

## Péret, infos

<b>Recensement de la population</b> .....	24
Recensement 2007	
<b>Vos impôts</b> .....	25
Votre feuille d'imposition	
Comparaison Péret / Département	
<b>Informations mairie</b> .....	26
Cimetière, garages, service des eaux et assainissement, site Internet, état civil	

## LE MOT DU MAIRE

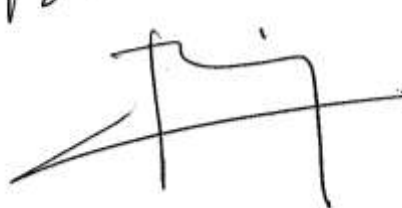


Je suis heureux de vous présenter dans ce bulletin le bilan des deux dernières années . Mais, nous avons tenu à effectuer un rappel des actions précédentes pour deux raisons : tout d'abord parce que de nombreux Pérotois nouvellement installés dans la commune pourront en prendre connaissance, ensuite parce que chaque projet s'inscrit dans la continuité.

Le conseil municipal et moi même attachons beaucoup d'importance à l'information car il n'y a de démocratie que dans la transparence. Au delà du bulletin, nous vous informons grâce à « La source Pérotoise » mais également par le biais du site Internet de la mairie qui est régulièrement mis à jour et dans lequel vous pouvez prendre connaissance du compte rendu intégral des réunions du conseil municipal.

Mais l'information c'est aussi et surtout les explications verbales. Le secrétariat de mairie et moi même sommes à votre disposition et c'est toujours avec beaucoup de plaisir que je réponds aux interrogations des Pérotoises et des Pérotois.

Ce bulletin étant le dernier du mandat, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée et je veux également adresser tous mes remerciements à tous ceux, adjoints, conseillers municipaux, personnel communal, présidents et bénévoles des associations qui durant ces années ont œuvré pour Pères.

Bien à vous  


Christian BILHAC  
Maire de Pères  
1<sup>er</sup> Vice président de la Communauté  
de Communes du Clermontois  
Président de l'Association des  
Maires Ruraux de l'Hérault



## SYNTHESE DES REALISATIONS PAR MANDAT : (TTC)

1983/1989 :

38 801.17 €

1989/1995 :

75 169.10 €

1995/2001 :

43 668.71 €

2001/2007 :

685 075.20 €

## INVESTISSEMENT TOTAL :

Durant ces quatre mandats, le total des investissements en matière d'éducation s'élève à :

**842 714.18 €**  
TTC

## SUBVENTIONS

Le total des subventions, et de la récupération de la TVA s'élève à :

**421 531.75 €**  
soit 50.02 %

## EDUCATION : TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE

### Rappel Historique

#### Principales Décisions :

- 1879 : Construction d'une maison d'école av. Jules Ferry, d'une classe de garçons (la classe de filles étaient rue Claude Debussy)
- 1953 : Aménagement d'une 2ème classe de garçons av. Jules Ferry
- 1954 : Construction de deux classes de filles et de deux logements av. Jules Ferry (il reste la garderie rue Claude Debussy)
- 1959 : Déménagement de la garderie de la rue Claude Debussy, avenue Jules Ferry
- 1960 : Réalisation de la clôture du groupe scolaire

#### Depuis 1983 :

- 1983 : classe maternelle
- 1985 : isolation 1ère tranche
- 1986 : salle informatique
- 1988 : isolation 2nde tranche
- 1989 : aménagement cour
- 1990 : aménagement toiture
- 1991 : mobilier
- 1992 : sanitaires, salle de classe et logement
- 1994 : menuiserie
- 1998 : salle motricité
- 2000 : cantine
- 2001 : menuiseries
- 2002 : salle ABCD
- 2003 : Restaurant scolaire
- 2003 : Préaux
- 2005 : menuiserie
- 2006 : réaménagement groupe scolaire 1ère tranche
- 2007 : réaménagement groupe scolaire 2ème tranche

**En clair :** Pour tous les projets, la commune récupère la TVA sur le montant TTC de l'investissement.

La quote part communale est le montant réellement investi par la commune après déduction des subventions obtenues et de la TVA.

## TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE

### 3 problèmes à résoudre pour le Conseil Municipal :

- Rénover les locaux (toiture et façade)
- Réaménager les classes en fonction des nouvelles méthodes pédagogiques
- Prévoir l'accueil des nouveaux élèves

### 2 solutions :

- Un nouveau groupe scolaire
- Réaménager l'existant

### La solution n°2 a été retenue car :

- Bonne implantation géographique des lieux
- Assiette foncière suffisante
- Coût inférieur
- Aspect affectif lié à l'école actuelle

### Méthode de travail :

- 2 architectes sont consultés pour une mission de réflexion
- Etude des deux propositions
- Choix du projet de Monsieur MILLIES par le Conseil Municipal

## Travaux groupe scolaire - 1ère tranche

Le réaménagement du groupe scolaire s'échelonne en 4 tranches. D'ores et déjà, la 1ère tranche réalisée en 2006, s'est terminée.

Il s'agissait de :

- Réfection de la toiture du bâtiment central (aile 1)
- Aménagement d'une classe primaire à l'étage
- Création d'une coursive de 25 m de long pour 2 m de large, sur 2 niveaux

Coût 1ère tranche	266 268.56 €
Subventions Conseil Général + TVA	128 758.64 €
Quote part communale	137 509.92 €

## Travaux 2ème tranche

La deuxième tranche sur laquelle porte le projet de restructuration du groupe scolaire se compose comme suit :

- Réfection de la toiture du bâtiment central existant (aile 2)
- Aménagement de l'ancien appartement en locaux administratifs
- Aménagement d'un bloc sanitaire à l'étage et démolition d'un escalier
- Création des escaliers et garde corps d'accès à la coursive
- Création d'un mur rideau pour fermeture de la coursive sur 2 niveaux
- Aménagement de l'actuelle classe primaire 1 (aile 1) et RDC
- Installation du chauffage central et création d'une chaufferie dans local technique aménagé
- Accès et sécurité classe cycle 2

La durée des travaux devrait se réaliser durant les vacances scolaires. Livraison prévue à la rentrée scolaire 2008 de la quasi-totalité des travaux. Achèvement durant les vacances de Toussaint.

Coût 2nd tranche	300 615.55 €
Subventions Conseil Général, Etat + TVA	102 126.00 €
Quote part communale	149 224.80 €



## TRAVAUX PREVUS

### TRANCHE 3 ET 4

- Aménagement des locaux existants :  
actuelle classe primaire 2, maternelle, et bibliothèque
- Construction en RDC d'un bâtiment multi activités + hall d'accueil + rangements + sanitaires
- Transformation de la salle de motricité pour doublement cantine
- Aménagements extérieurs (jardin pédagogique, réfection de la cour, parvis, stationnement)
- Réfection de l'ensemble des façades



## SYNTHESE DES REALISATIONS PAR MANDAT : (TTC)

1983/1989 :

366 411.36 €

1989/1995 :

629 079.35 €

1995/2001 :

412 232.35 €

2001/2007 :

1 397 717.69 €

## INVESTISSEMENT TOTAL :

Durant ces quatre mandats, le total des investissements en matière de voirie et réseaux s'élève à :

**2 805 440.75 €**  
TTC

## SUBVENTIONS

Le total des subventions, et de la récupération de la TVA s'élève à :

**1 714 516.55 €**  
soit 61.1 %

## VOIRIE ET RESEAUX

### Rappel Historique

#### Principales décisions :

- Voirie : Depuis toujours, la voirie a occupé une place importante dans la gestion de la commune. Ainsi, il y a encore quelques dizaines d'années tous les hommes du village devaient participer eux-mêmes à cette tâche, c'est-à-dire consacrer quelques jours de travail pour l'entretien de la voirie. C'est également à l'entretien de la voirie qu'étaient affectés les chômeurs qui devaient travailler pour la collectivité.
- Voirie : Pour anecdote, la calade, rue P. Valéry, est longtemps restée empierrée, d'où son nom de « la calade », car tout le monde pensait que les chevaux patineraient si on la goudronnait.
- Eau : En 1936, Monsieur SILHOL Duguesclin, Maire, avait proposé au Conseil Municipal de raccorder toutes les habitations au réseau d'eau potable. Cette proposition n'a pas eu de suite. Il va renouveler ce débat en 1948, toujours sans succès. Ce n'est qu'à partir de 1961 que les travaux d'adduction d'eau débiteront.

#### Depuis 1983 :

##### VOIRIE

- 1983 : chemin des Arbres et Fontainilles
- 1985 : chemin du Cabanisse et des roques ; chemin des Roques et des Tuffs ; chemin de Calasfrèges
- 1987 : chemin de Massacos ; rue Paul Valéry ; rue P. et M. Curie
- 1988 : réparation des chemins
- 1989 : chemin des Ecoliers ; chemin de la Plaine
- 1991 : rue de l'Egalité ; jardin communal rue de l'Egalité
- 1993 : réfection rues
- 1994 : réfection chemins
- 1995 : réfection chemin
- 1997 : place G. Clemenceau
- 1998 : réfection chemin
- 2000 : abribus
- 2001 : jeu de ballon, chemin des Ecoliers
- 2001 : voirie HLM
- 2002 : chemin de Massacos
- 2003 : chemin des Roques, de la Pradalenque, des Arbres, parking le Peyral
- 2004 : aménagement château d'eau, chemin de Massacos et du Peyral
- 2005 : pluvial cimetièrre
- 2006 : chemin Pradalenque, du Carrierous, de la Croix de la Mission, du château d'eau
- 2007 : chemin du Peyral, Pioch Caulet, Magdelaine, J. Mermoz, enrochement Pioch Caulet



**Chemin de Pioch Caulet**



## Secteur de la Magdelaine

La commune a souhaité étendre les réseaux sur le secteur de la MAGDELAINE qui comportait des parcelles enclavées :

- rue Edouard Barthe (entre le Bd Alphonse Daudet et le chemin de la Magdelaine),
- chemin de la Magdelaine,
- chemin de pioch caulet.

Cela a permis d'ouvrir une nouvelle zone à l'urbanisation.

Cet équipement était tributaire de la création d'un pont sur le ruisseau, permettant le passage des véhicules et des canalisations d'eau et d'égout. Ce pont a été réalisé par les 2 employés municipaux, en travaux en régie. La voirie est prévue pour le 2ème semestre 2007.

Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Général et la DGE (Etat) et seront financés en partie grâce à la taxe de Participation pour Voirie et Réseau (PVR) instaurée dans ce secteur. Cette taxe est perçue à l'obtention des permis de construire qui sont déposés dans ce secteur.

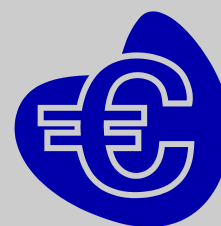
Rue Edouard  
Barthe



Chemin  
de la Magdelaine



Pont sur le ruisseau  
Notre Dame



### COUT DES TRAVAUX :

#### Voirie :

52 110.31 € TTC

**31 317.50 €**

quote part  
communale

#### Pont

Fournitures +  
études

14 600.03 € TTC

**12 207.38 €**

quote part  
communale

#### Eau /

#### Assainissement:

187 494.88 € TTC

**126 995.18 €**

quote part  
communale

#### Electrification :

21 755.75 € TTC

**18 190.43 €**



### ELECTRIFICATION

3 nouveaux transformateurs ont été mis en services :

- Av Jean Mermoz
- Rue de l'Égalité
- Le Clos des Faisses

Ils permettent d'alimenter en électricité les nouveaux secteurs urbanisés sur la commune.

### REMPACEMENT DES LAMPES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

La commune remplace petit à petit les lampes d'éclairage public par des lanternes de style et des lampes sodium, afin de mieux éclairer et d'embellir le village.

Cette opération est réalisée petit à petit en fonction des subventions obtenues dans ce domaine.

Cela a déjà été réalisé avenue J.Ferry et J. Mermoz, bd Notre Dame des Buis, Chemin du Peyral...

## VOIRIE ET RESEAUX (suite)

### ELECTRIFICATION

Dans les grandes communes, EDF finance tous les réseaux. Dans les communes rurales, c'est la mairie qui doit financer les réseaux basse tension et les transformateurs.

- 1983 : Éclairage public route Clermont- chemin neuf
- 1984 : Éclairage public chemin des Roques
- 1985 : Éclairage public boulevard Pasteur
- 1987 : Extension réseau chemin des Roques
- 1991 : Transformateur Place
- 1993 : Extension réseau J.Ferry - J.Mermoz
- 1997 : Extension chemin du Terras - Egalité
- 1999 : Éclairage public village
- 2003 : éclairage public + extension réseau village : av Marcelin Albert, pl du jeu de ballon, chemin des Écoliers, Massacos
- 2004 : électrification Ballarade et poste Mermoz
- 2005 : extension Pradalenque, Egalité, éclairage public le Peyral, M. Albert, J.Ferry
- 2006 : extension Pradalenque, Egalité
- 2007 : secteur Magdelaine

### EAU et ASSAINISSEMENT

- 1983 : Travaux station pompage Rasclause
- 1984 : Réseau chemin des Roques + Notre Dame
- 1988 : Chemin des Écoliers
- 1989 : Travaux station de pompage
- 1992 : Réservoir Notre Dame
- 1996 : Réseau avenue Jean Mermoz
- 1997 : Réseau avenue Marcelin albert
- 2000 : Réseau route de Cabrières
- 2001 : Lagunage
- 2001 : Eau - assainissement Place du fort
- 2002 : Eau - assainissement Cabanisse -Pradalenque - Pasteur
- 2003 : Réfection réseau assainissement
- 2003-2006 : travaux hierarchisés
- 2006 : station relevage
- 2006-2007 : secteur Magdelaine
- 2007 : rue Claude Debussy, colbert, J.Ferry, St Gély d'arques, installation pompes



↑ Transformateur av. J. Mermoz

← Lampe sodium



## Voirie

Les travaux dans le domaine de la voirie sont de plusieurs ordres :

1/ il faut desservir de nouvelles zones d'habitation en créant ou en améliorant des chemins existants (chemin de la Pradalenque de Massacos, de la croix de la mission, de Pioch Caulet et de la Magdelaine).

2/ il faut réaménager les voies existantes. Avec le temps et surtout avec les nouveaux branchements réalisés, le passage des voitures et camions de chantiers ... les rues et chemins se détériorent. Il est donc nécessaire d'en réaliser la réfection.

3/ il faut intervenir sur les chemins ruraux qui desservent les vignes et qui sont le pilier de l'économie Pérétoise.

4/ Enfin, il existe d'autres travaux de voirie, tels des enrochements, des ponts etc.

### Projet de renforcement du réseau d'eau potable et de rénovation du réseau d'assainissement, Avenue Jules Ferry et rue St Gély d'Arques

Dans le cadre du renforcement du réseau d'eau potable, la commune a réalisé des travaux avenue Jules Ferry sur 150 mètres et dans la rue St Gély d'Arques.

Dans les deux cas la canalisation existante mise en place dans les années soixante n'avait plus la section adaptée permettant la distribution du réseau d'eau potable et la protection incendie selon les normes en vigueur. Il a été mis en place une canalisation PVC pression, de diamètre 160mm ; les branchements existants ont été repris, d'autres ont été créés.

Coût	80 975.77 €
Subvention + TVA	32 467.27 €
Quote part communale	48 508.50 €



Travaux rue St Gély d'Arques

## TRAVAUX HIERARCHISES

La commune a entrepris la rénovation du réseau d'assainissement collectif.

Pour cela, une étude diagnostic a été réalisée en 1999 pour mettre en évidence les défauts du réseau de collecte, construit en 1968 (absence d'étanchéité, racines d'arbres, fissures, etc.).

Les travaux ont été échelonnés sur plusieurs années, de 2003 à 2006 avec une hiérarchisation des priorités.

Total coût :  
**111 274.54 €**

Subvention +  
TVA :  
**88 147.63 €**

Quote part  
communale :  
**23 126.91 €**





### SYNTHESE DES REALISATIONS PAR MANDAT : (TTC)

1983/1989 :

69 231.06 €

1989/1995 :

56 266.95 €

1995/2001 :

141 462.02 €

2001/2007 :

635 753.82 €

### INVESTISSEMENT TOTAL :

Durant ces quatre mandats, le total des investissements en matière de socio-culturel s'élève à :

**902 713.85 €**

TTC

### SUBVENTIONS

Le total des subventions, et de la récupération de la TVA s'élève à :

**498 155.34 €**

soit 55.2 %

## SOCIO-CULTUREL

### Rappel Historique

#### Principales décisions :

- Dans le temps, il n'existait pas de salle des fêtes ; les Pérétois se réunissaient dans les « magasins » comme l'on dit ici, c'est-à-dire dans les remises des particuliers.
- 1930 : Création d'une salle des conférences à l'école avec achat d'un appareil cinématographique scolaire.
- 1960 : Cinéma rue du Général Pouget.
- 1962 : Construction d'une salle des fêtes rue Claude Debussy (à l'emplacement de l'ancienne école)
- 1985 : Rénovation de la salle des fêtes rue Claude Debussy
- 2004 : Aménagement de l'Espace Socio Culturel Le Peyral.

#### Depuis 1983 :

- 1985 : rénovation salle des fêtes (actuel secrétariat et salle des mariages)
- 1986 : création stade des Liquières
- 1987 : rénovation salle Oromakos et René Fréjaville
- 1989 : aménagement plateau sportif
- 1994 : aménagement stade des Liquières
- 1999 : aménagement salle J. Brel
- 2001 : salle de rencontres le Canton
- 2001 : salle Oromakos
- 2004 : espace socio-culturel le Peyral
- 2007 : régénération Tennis
- 2007 : aménagement Skate Park



### Inauguration de l'espace le Peyral, 24/05/2005



## Skate Park

*Un espace pour tous les Pérétois.*

L'aménagement d'un Skate Park était prévu depuis 2005 mais n'a pas pu être réalisé, car la mairie était toujours en attente de subventions. En 2007, ce projet est réinscrit au budget, pour un montant de 30 000 € (subventionné par le département.). Ce Skate Park sera implanté sur la route de Lieuran-Cabrières. Il permettra aux jeunes du village de pratiquer ce sport en toute sécurité sur un terrain adapté.

De plus, cet espace permettra aux Pérétois de disposer d'un coin de repos agréable lors de leurs promenades sur le « chemin neuf ».

Début des travaux : 2ème semestre 2007.

Achat terrain	5 116.28 €
Aménagement	30 000.00 €
Subvention + TVA	<u>14 549.00 €</u>
Quote part communale	15 560.89 €



Le skate Park sera situé sur la route de Lieuran-Cabrières, après le pont, non loin du village

## Tennis

En 2006 le Conseil Municipal a approuvé un projet de régénération du plateau sportif.

Les terrains de tennis ayant été réalisés il y a plus de vingt ans, le revêtement commence à vieillir et devient dangereux. Le Conseil Municipal souhaite protéger le revêtement afin de ne pas avoir à refaire la totalité de la surface, en réalisant le traitement des fissures et en renforçant les fonds de court par une couche supplémentaire.

Diverses entreprises ont été consultées et « Envirosport Entreprise » a été retenue. Des subventions ont été demandées à la Région et au Département (subventions toujours en attente).

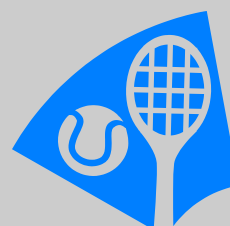
Date de début des travaux : juillet 2007.

Coût	10 997.22 €
Subvention + TVA	<u>4 393.22 €</u>
Quote part communale	6 195.00 €



Terrain de foot ↑

← Tennis



### EN BREF :

C'est en 1985 que le Conseil Municipal a décidé la création d'un plateau sportif sur un terrain communal situé « au champ de l'eau ». D'un dénivelé important, ce terrain a été aménagé en 3 plateformes : la partie basse est occupée par un jeu de boules, la partie centrale par des jeux pour enfants et la partie haute par le plateau sportif (terrain de foot et tennis).



### SYNTHESE DES REALISATIONS PAR MANDAT : (TTC)

1983/1989 :

198 902.97 €

1989/1995 :

288 937.83 €

1995/2001 :

64 420.23 €

2001/2007 :

649 923.42 €

### INVESTISSEMENT TOTAL :

Durant ces quatre mandats, le total des investissements en matière de patrimoine s'élève à :

**1 202 184.45 €**  
TTC

### SUBVENTIONS

Le total des subventions, et de la récupération de la TVA s'élève à :

**774 907.63 €**  
soit 64.5 %

## PATRIMOINE

### Rappel Historique

#### Principales décisions :

- Avant JC, village métallurgique du Broum
- Création de la Chapelle Notre Dame des Buis au XI<sup>ème</sup> siècle (murs), XII<sup>ème</sup> siècle (nef), et XIII<sup>ème</sup> siècle (tribune).
- Du XII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle: Création de l'Eglise St Félix .
- De 1990 à 1993 : Démolition du presbytère, aménagement de la place G. Clemenceau, des Anciens Combattants et du griffe

#### Depuis 1983 :

- 1984 : réfection sacristie
- 1986 : aménagement clocher
- 1986 : création logiverts
- 1987 : rénovation placette Notre Dame
- 1988 : aménagement bureaux mairie
- 1989 : rénovation église St Félix
- 1991: acquisition immeuble place
- 1992 : rénovation place
- 1993 : immeuble poste
- 1993 : installation paratonnerre
- 1993 : restauration clocher
- 1993 : rénovation mairie
- 1997 : bureau de poste
- 1997 : bétonnage allées cimetière
- 2000 : atelier municipal
- 2000 : monument aux morts
- 2001 : église
- 2001 : colombarium
- 2001 : pavage place du fort
- 2003 : secrétariat + salle mariages
- 2004 : restauration chapelle Notre Dame des Buis 1<sup>ère</sup> tranche
- 2005 : restauration chapelle Notre Dame des Buis 2<sup>ème</sup> tranche
- 2007 : pavage rue Colbert



**Chapelle Notre Dame des Buis**



**Inauguration de la chapelle, 24/05/2005**



## Pavage Rue Colbert

Le projet de pavage de la rue Colbert a été retenu en Conseil Municipal afin de poursuivre l'aménagement du centre du village (Place du Fort et descente des escaliers, placette Claude Debussy). En effet, la Place du Fort qui est le centre historique et géographique du village a été aménagée en 2000 et la rue Colbert permet de prolonger cet aménagement.

Le sol est traité avec un revêtement de pavés posés en écaille de poisson. Dans le même temps, il a été nécessaire de refaire les réseaux souterrains qui ont plus de 40 ans : la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que la reprise des branchements afin de ne pas avoir à détruire le pavage en cas de fuite.

D'autre part, un pluvial a été créé car cette rue devenait un véritable torrent en cas d'orage et inondait parfois le Bd A. Daudet.

Coût pavage	115 426.07 €
Subventions + TVA	66 605.95 €
Quote part communale	48 820.12 €



place du Fort

Coût travaux réseau d'eau et d'assainissement :	41 611.11 €
Subventions :	6 819.21 €
QP communale :	34 791.90 €



↑ Travaux rue Debussy

← Travaux rue Colbert

### EN BREF :

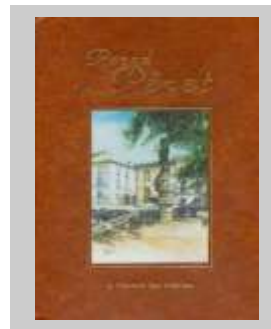
En même temps que les travaux de la rue Colbert, un deuxième aménagement est créé, rue Claude Debussy.

L'eau de source captée au griffe permet d'alimenter une fontaine (qui sera bientôt installée) à proximité des anciens lavoirs.

## Péred...Péret à travers les siècles

En 2001, un Pérétois, Monsieur Francis SILHOL a écrit un livre intitulé « **Pered ... Péret, à travers les siècles** », qui retrace l'histoire du village (géologie, archéologie, historique, viticulture, transport, guerre, vie associative, vie religieuse, fête et tradition, école, etc.)

Ce livre est en vente à la mairie au prix de 25 euros.







## LA LOI DEFERRE

Cette loi de 1982, dite loi de décentralisation, a transféré certaines compétences de l'Etat aux communes, départements et régions.

De nombreuses compétences ont été confiées aux communes, dont celle en matière d'urbanisme.

Pour la gérer au mieux, PERET s'est doté d'un Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il s'agit d'un document d'urbanisme prévisionnel qui divise le territoire en zones urbanisables, agricoles, et de protection et qui édicte les règles à suivre en matière d'urbanisation.

## LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

### Situation en 1982 :

*Elaborer un POS afin de planifier et de mieux gérer l'urbanisation.*

Le Conseil Municipal a mené une réflexion face au constat évident qui a été fait à l'époque : la population chutait et il fallait permettre aux jeunes Pérotois de rester sur la commune en construisant sur les terrains de leurs parents notamment.

Un POS a donc été élaboré en 1986 afin de planifier l'urbanisation future de la commune.

L'élaboration a été réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement de Clermont l'Hérault. Une réunion publique, ainsi qu'une enquête publique ont été menées afin d'informer la population et de recueillir d'éventuelles remarques ou modifications de zonage. Après cette réunion et cette enquête,

toutes les demandes formulées ont été prises en compte par le Conseil Municipal, et le POS a été approuvé en 1988. Le zonage et un résumé du règlement du POS ont été publiés dans le bulletin municipal n°2 « 1985-1987 ».

La mise en place de ce POS a eu pour effet une légère augmentation de la population. Cependant, la demande était faible.

A titre d'exemple, il a fallu 11 ans pour vendre les 8 lots du lotissement Campores à 50 000 francs (7 600 euros) le lot.

**Aucune modification de la zone constructible n'a été effectuée depuis le 21/07/1986.**

### Péret en 1989



## LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : UNE MODIFICATION DU REGLEMENT A ETE REALISEE

### Situation en 2006 :

Depuis la publication du POS, la commune a engagé annuellement des crédits pour réaliser des travaux (extension des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité), de voirie, et de services.

Afin de mettre le POS en cohérence avec les réseaux existants et avec l'adoption des nouvelles lois d'urbanisme, le Conseil Municipal a décidé d'engager en 2006 une procédure de modification du POS, **sans agrandir la zone urbanisable.**



Intégrer les nouvelles lois et mettre en adéquation le POS avec l'existant était une nécessité.

### Deux modifications majeures :

**1/ Les zones NA** (à urbanisation future) **sont devenues des zones UB** (urbanisées).

⇒ *Obligation de se raccorder au tout à l'égout. L'assainissement individuel devient inutile.*

⇒ *Surface minimum de terrain pour construire supprimée. Cette règle avait été créée pour permettre la création d'un champ d'épandage. Avec le réseau d'assainissement collectif, elle devient obsolète.*

**2/ La suppression de la zone de protection des ruisseaux** le long de la Fontanelle. (zone présumée inondable, voir encadré ci-contre).

⇒ *La commune ne sera plus obligée de consulter les services hydrauliques de la DDE lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.*

#### EN BREF :

Une étude hydraulique a été réalisée par Monsieur CARTIER, Ingénieur-Conseil à MONTPELLIER.

Elle a démontré que cette zone n'était **aucunement** inondable.

Lors de l'élaboration du POS en 1986, cette zone était simplement une zone de consultation des services hydrauliques. La DDE l'a classée zone inondable par principe de précaution suite aux différentes inondations survenues dans la région Languedoc-Roussillon ces dernières années.

### Péret en 2005





En bref :

**PARCOURS  
D'UNE  
AUTORISATION  
D'URBANISME  
(permis de  
construire,  
déclaration de  
travaux...) :**

1/ dépôt des  
demandes en mairie

2/ étude en  
commission  
municipale

3/ étude à la CCC

4/ consultation des  
services extérieurs  
(bâtiments de France,  
service hydraulique,  
DDE...) si besoin

5/ accord ou refus

## L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

### Rôle de la Communauté de Communes du Clermontais

Depuis avril 2004, la commune instruit elle-même les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, permis de lotir...) avec l'aide de la Communauté de Communes du Clermontais (CCC). Ce mode d'instruction a permis de réduire les délais d'attente pour le demandeur. PERET était en quelque sorte une commune pilote.

Etant donné l'efficacité du service rendu, d'autres communes souhaitent bénéficier de ce service. La CCC va donc créer un service urbanisme afin de s'adapter à la demande. Pour cela, plusieurs recrutements ont été réalisés.

Ce service est en place depuis le 1er juillet 2007.

Un instructeur de la CCC tiendra une permanence en Mairie tous les quinze jours, les mardis de 15h30 à 16h30 sur rendez-vous.

## PERMETTRE AUX JEUNES PÉRÉTOIS DE TROUVER UN LOGEMENT SUR LE VILLAGE.

En 1999, la municipalité a permis grâce à l'acquisition d'une parcelle mise à disposition de l'office HLM la réalisation de 5 logements à loyer modéré à la résidence La Buissonnière, chemin des Ecoliers.

En 2007, 7 villas (3 en location et 4 en accession à la propriété) au lotissement « Le Clos des Faïsses » ont été construites sur une parcelle achetée par le Conseil Général de l'Hérault, grâce au Conseil Municipal qui a exigé du promoteur qu'il lui cède ces parcelles à prix coûtant.

Ces projets de construction, de type T4, ont été réalisés, en partenariat avec Hérault Habitat, dans le but de fournir un logement aux jeunes Pérétois qui souhaitent résider sur la commune et qui ont des moyens financiers peu élevés. La commune n'a engagé aucun frais car c'est le Hérault Habitat qui finance la totalité du projet. Une opération semblable est prévue en 2008 sur la route de Cabrières, à Campores, concernant 2 locatifs et 2 accessions à la propriété; car le logement des Pérétois et en particulier des jeunes couples est une préoccupation constante pour la municipalité.

### Logements sociaux



## LES ASSOCIATIONS

### **I03 Prod** Président Gwenaël CAUDRY

Objet : Initiation au reportage photos et vidéo.

Contact : 06 73 08 57 68

### **Association des Anciens Combattants** Président : Alain BILHAC

Objet : Ne pas oublier les anciens combattants morts pour la France.

Contact : 04 67 96 12 74

### **Association de Développement et d'Animation Musicale** Président : David PEREMARTI

Objet : Développement des activités musicales dans le clermontais : cours de guitare, éveil musical- ateliers enfants, cours de musique.

Contacts : 04 67 44 69 58 ou 06 07 28 82 49 Mail : adam-clermontais@tiscali.fr

### **Association de Jumelage PERET/THERONDELS** (Aveyron) Président : Joël AZAM.

Objet : « Créer un lien entre les populations dans un esprit d'amitié en vue de favoriser le contact des personnes et l'échange de leur culture ». Des rencontres sont organisées annuellement.

Contacts : Mairie de PERET ou Joël AZAM 04 67 88 19 32 et 06 74 28 20 38

### **Association Tennis Pérétois** Président : François ORTEGA

Objet : Pratique du sport et du tennis en particulier (tennis, mini tennis, tennis ballon).

Contacts : 06 75 83 45 42 Mail : ev.ortega@wanadoo.fr

### **Comité des fêtes** Présidente : Jeannine DELAVALLEE

Objet : Organisation de la fête locale (dernier week-end de juillet) et de diverses manifestations en cours d'année (repas spectacle, animations).

Contacts : 06 68 32 70 29

### **La Boîte à Musique** Président : Jean-Pierre EPPE

Objet : Organisation de spectacles chansons françaises et jeune public. Conseils et suivi logistique aux collectivités pour l'organisation de manifestations culturelles.

Contacts : Fabienne EPPE 06 13 48 76 57 Mail : fabienneeppe@laposte.net

### **Nature et culture** Président : Jacky BERNARD

Objet : Respect de l'environnement et de la nature (nettoyage de ruisseaux, de chemins, restauration de capitelles).

Contacts : nature-et-culture34@libertysurf.fr

### **Péret Sport et Loisirs (P.S.L)** Président : Stéphane DUPRAT

Objet : Animation Culturelle et Sportive de Péret : randonnées, tennis, tricot, dégustation de vin, dessin, chant, gymnastique, aérobic, danse, poterie, yoga, concours playstation, informatique ...

Journal : PSL publie un journal gratuit mensuel « la source » qui informe les Pérétois sur la vie du village

Contacts : 04 67 44 52 75 ou 06 70 01 24 40 mail : association.psl@wanadoo.fr

Permanence le mercredi de 17h à 18h salle oromakos

### **Syndicat des chasseurs et Propriétaires de Péret** Président : Nicolas PRADEL

Objet : Chasse sur terrains communaux

Contacts : 06 70 85 34 77

### **Trait d'union BOYNE-CERESSOU** Président : Paul CHAMBOURDON

Objet : Pratique du football sur le stade de Fontès. Il compte des équipes de débutants, poussins, benjamins, 13 ans, 15 ans, séniors, vétéran (+35ans).

Contacts : Jacques BILHAC 06 20 54 51 94





Neuf personnes travaillent à la Mairie de PERET.

- 3 personnes au secrétariat (2 à temps non complet et 1 à temps complet)
- 2 personnes au service technique
- 2 personnes à l'école (temps non complet)
- 2 personnes pour l'entretien des locaux (1 titulaire et 1 remplaçante)

## LE PERSONNEL COMMUNAL

**Un personnel au service de la population.**



N. ROLLAND

M. CASTES

V. LEBRETON



D. BONNIOL

N. SAUVAIRE

### **Service administratif**

Nadine ROLLAND, secrétaire de Mairie  
Monique CASTES, adjoint administratif territorial principal 2ème classe  
Véronique LEBRETON, rédacteur territorial

### **Service technique :**

Daniel BONNIOL, adjoint technique principal 2ème classe  
Nicolas SAUVAIRE, adjoint technique territorial 2ème classe

### **Ecole :**

Catherine BAILECHE, adjoint technique territorial 2ème classe  
Vérane LEBAILLY, agent territorial spécialisé en école maternelle (ATSEM) 2ème classe

### **Entretien :**

Martine CUPILLARD, adjoint technique territorial 2ème classe  
Evelyne LASSALE, contractuelle



C. BAILECHE

V. LEBAILLY



M. CUPILLARD



E. LASSALE

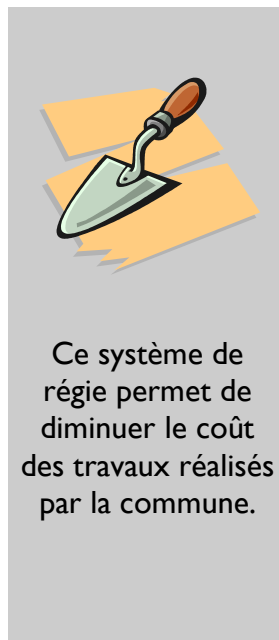


### Travaux en régie

Les employés municipaux réalisent des travaux d'aménagement en plus de tout le travail quotidien d'entretien du village. Ainsi, la municipalité n'a à sa charge que le prix du matériel.

Depuis 2005, Daniel et Nicolas ont participé à :

- La construction de murs de soutènement avec bétonnage au chemin des Roques, chemin de la Croix de la Mission, chemin des Ecoliers, à la Magdelaine ;
- A l'aménagement du parking de l'ESC le Peyral ;
- A l'aménagement du ruisseau et de l'accès au lotissement le Peyral ;
- A la signalétique du village ;
- A la réfection et réaménagement de l'appartement communal place G. Clemenceau ;
- A la construction du pont sur le ruisseau Fontanelle, à la Magdelaine ;
- Aux busages pour l'élargissement du chemin de la Magdelaine et de l'avenue Jules Ferry .
- A la création d'une jardinière place G. Clemenceau ; etc.



Ce système de régie permet de diminuer le coût des travaux réalisés par la commune.

#### EN BREF :

Prochainement, la Direction Départementale de l'Équipement devrait réaliser le busage du ruisseau de la sortie du village, avenue Jules Ferry.



**Création d'une jardinière place G. Clemenceau**



**Busage avenue Jules Ferry (côté voie communale)**

### DES EQUIPEMENTS :

La commune dispose de divers équipements pour petits et grands : Jeux pour enfants, boulodrome, jardin au chemin des roques, plateau sportif (tennis, terrain de football) skate-park...



**Jeux pour enfants**



**Boulodrome**



**Jardin chemin des Roques**



## LES ÉQUIPEMENTS (SUITE)

Salle Jacques Brel



### Espace Jacques Brel

Cet espace de 200 m<sup>2</sup> situé au cœur du village est composé de trois salles utilisables ensemble ou séparément.

#### LA SALLE JACQUES BREL (120 m<sup>2</sup>)

Cette salle de 98 fauteuils est équipée d'un vidéo projecteur. Différentes manifestations y sont organisées : projection de films, de DVD, spectacles, retransmission de matches de foot et de rugby, réunions d'associations ... La salle Jacques Brel est un véritable auditorium avec une acoustique parfaite et un confort digne des plus grandes villes.

#### LA SALLE RENE FREJAVILLE (35 m<sup>2</sup>)

Elle communique avec la salle Jacques Brel. Elle peut servir de loges aux artistes lors des spectacles ou de cafétéria pour les apéritifs organisés après les manifestations.

#### LA SALLE OROMAKOS (45 m<sup>2</sup>)

Située en contrebas de la salle Jacques Brel, elle est utilisée par PSL pour différentes activités (chant, poterie ...). Elle permet également d'organiser une buvette lors des spectacles qui ont lieu à la salle Jacques Brel.

### **La salle Le Canton (25 m<sup>2</sup>)**

Cette salle est utilisée par les « joueurs de cartes », par le club tricot...

Elle réunit petits et grands pour diverses activités.

### Espace Le Peyral

Construit en 2003, l'Espace socio-Culturel Le Peyral est un lieu de convivialité qui se compose de :

#### LA SALLE POLYVALENTE (300 m<sup>2</sup>)

Vaste espace où sont organisés des repas de famille, des animations du comité des fêtes, des assemblées générales d'association et des réunions diverses. Elle est équipée d'une estrade démontable. Cette salle est également utilisée pour diverses activités (danse de salon, modern jazz, aérobic...). Elle dispose d'une cuisine équipée : chambre froide, four, plaque chauffante, passe plat.

#### LA SALLE D'ACTIVITE (80 m<sup>2</sup>)

Salle de 80 m<sup>2</sup> qui se situe au 1<sup>er</sup> étage de la salle polyvalente. Equipée de toilettes, d'un évier et d'un réfrigérateur, elle peut accueillir diverses manifestations ou repas.

#### LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Il s'agit de bureaux qui accueillent les associations Pérotoises.

Salle polyvalente  
« Le Peyral »



**LES COMMERCANTS ET ARTISANS****BOULANGERIE ARTISANALE**

Rue Paul Valéry

**BONAFE FORAGE**, forages et sondagesBonafe Jean-Paul  
4 rue de l'égalité  
04 67 88 00 07**CEVENNES ELECTRONIC**, montagecâbles électroniques  
Thevenin Jean  
4 rue Maurice Ravel  
04 67 96 63 43**CHICOT Roland** Ent. tout corps d'étatMaçonnerie générale  
19 rue Paul Valéry  
04 67 96 09 50**COIFFURE MARTINE** Salon mixteChauchard Martine  
22 place G. Clémenceau  
Du mardi au samedi 9h15-12h 14h15-19h  
04 67 96 33 26**ENTREPRISE BBS**, électricité généraleWhitehead William  
16bis place G. Clémenceau  
04 67 26 70 31**ETA Entreprise de Travaux Agricole**Castes Joël  
Av Marcellin Albert  
04 67 96 37 36**ETS FORMENT**, maintenance viti-vinicoleForment Claude  
Route de Cabrières**FULCRAND Daniel**, maçonnerie générale,irrigation et aménagement des jardins  
10 bd Frédéric Mistral  
04 67 44 52 42**FINNEY SHEA**, taille de Pierre4 impasse J.J. Rousseau  
04 67 44 76 65**LAWSON Andrew**, ébénisterie, etmenuiserie,  
4 rue voltaire  
04 67 96 97 97**PLIMELEC**, Electricité climatisation etplomberie  
Gomez Nicolas  
19 rue des clairesses  
Tel/fax 04 67 44 28 15 06 13 50 17 04**RICHARD Marcel**, maçonnerie générale18 chemin des roques  
06 80 53 60 45**SARL Pérétoise**, maçonnerie généraleToiture – façade - rénovation  
Bonnet Nicolas  
22 av M Albert  
04 67 88 62 26 06 89 23 90 72**SOMETAL**, Société de métallurgie,chaudronnerie, tuyauterie  
Soulaïrol Guy  
Route de Clermont  
04 67 96 18 06**TRANSPORT CUSSOL**Av Marcellin Albert  
04 67 96 20 17**VALERO Jean**, Alimentation générale,Epicerie Journaux, Tabacs, Carterie ;  
Vente de pain, viennoiserie, pâtisserie ;  
Boucherie et Charcuterie ;  
Point multi services fax, Internet,  
Photocopies  
Ouvert tous les jours : Lundi 7h30-12h  
Du mardi au samedi 7h30-12h / 17h30-19h  
Et le dimanche matin 7h30-12h  
Place des anciens combattants  
04 67 96 09 65**ZERKOVITZ Jean-Pierre**, Menuiserie boisPVC, Alu  
2 bd Pasteur  
04 67 96 24 49



La réorganisation des services de la Poste a occasionné des changements dans les horaires d'ouverture du guichet et dans les services rendus.

## ACTUALITES SERVICES PÉRET

### La Poste

Depuis le 1er juin 2006, Monsieur Jean-Pierre CERVETO, receveur de la Poste est parti en retraite. Il a été remplacé par Monsieur Marc FRANCES, guichetier animateur.

Monsieur SOULAYROL, conseiller clientèle, Monsieur CORDON, conseiller spécialiste du patrimoine, et Monsieur RUBIO, conseiller en projet immobilier interviennent également sur demande à PERET.

De plus, depuis le 02 janvier 2007, une réorganisation des services de la Poste a eu lieu. Elle a occasionné des changements dans les horaires d'ouverture du guichet (fermeture le mercredi et 1 samedi sur 2).

Monsieur le Maire a négocié âprement avec la Direction de la Poste de nouveaux horaires, mieux adaptés aux Pérétois.

**Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30. Le Samedi de 9h30 à 12h. Départ de courrier à 10h.**

Une nouvelle boîte aux lettres pouvant accueillir les enveloppes grands formats a été posée près de la Poste.

La Poste reste fermée les après-midi mais la plage horaire d'ouverture est tout de même assez large pour répondre à la demande.



Des tarifs préférentiels et un service à la carte

### MUNICIPALITE : La cantine et la garderie scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2005 /2006, la municipalité gère les services de cantine et de garderie à la place de l'AMAPAPE association des mamans et des papas de Péret.

Elle propose différentes formules de paiement (par ticket ou abonnement annuel) et de services :

- Garderie du matin dès 7h30
- Garderie du midi comprise avec la cantine

- Garderie du soir jusqu'à 18h30  
Les parents ont le choix de la formule.

La qualité du service est reconnue par un grand nombre de Pérétois selon une enquête réalisée auprès des Parents, autant qu'avec l'excellent travail que fournissait l'AMAPAPE. La fréquentation de la cantine ne cesse d'augmenter.



### FREQUENTATION CANTINE

De 2001 à 2005 :  
10 élèves environ

Cette année :  
25 élèves en moyenne

## ACTUALITES SERVICES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS (CCC)

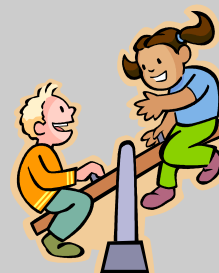
### Crèche

*C'est aujourd'hui la Communauté de Communes qui gère le réseau de crèches collectives, crèches familiales et centres de loisirs pour les 28 communes du Clermontais.*

La CCC a pris depuis peu la compétence jeunesse. Il s'agit pour elle de s'occuper du réseau de crèches de l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Depuis le 1er février, la CCC gère la crèche familiale et depuis le 1er avril, les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) intercommunaux implantés sur les sites de Clermont, Canet, Ceyras, Fontès, Nébian, et Paulhan.

L'objectif est de définir et de mettre en place un projet global ; de mutualiser les moyens pour obtenir un tarif unitaire sur le Clermontais ; et d'améliorer le service et la qualité des prestations.



Améliorer la qualité du service jeunesse est le dernier objectif que s'est fixé l'ensemble des Maires du Clermontais

### La boulangerie

*Ce projet s'inscrit dans un programme de revitalisation des centres villages et de maintien des commerces de proximité.*

La communauté de communes a acheté l'ancienne boulangerie. Les travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment devraient se terminer au 1er semestre de l'année. Le four à bois présent dans les lieux (éteint depuis 50 ans) a par chance pu être conservé et rénové. Un boulanger devrait s'installer dès la réception des travaux effectués.



Le four à bois



Les travaux



### EN BREF OPERATION FACADE :

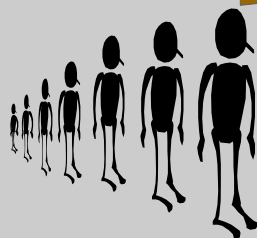
Depuis 1997, la CCC a mis en place cette opération afin de subventionner la réfection des façades des immeubles de plus de 20 ans du cœur de ville, à condition que les travaux soient réalisés par un professionnel.

Taux de subvention :  
25 % du montant total des travaux

Permanences à la CCC les 1er et 3ème mercredi du mois.

Renseignements au  
04 67 88 95 50





### EN BREF : RECENSEMENT

De nombreuses maisons se sont construites ou sont en cours de construction sur les chemins du Terras, des Cabanisses, du Peyral, de Pioch Caulet, rue des jardins, rue St Gély d'Arques, le lotissement « le clos des Faïsses »...

Les chiffres du recensement de 2006 (719 habitants) sont donc erronés. Afin de les réactualiser, un recensement complémentaire sera réalisé cette année.

### INFOS :

De 1943 à 1953 :

125 naissances

A l'âge adulte, 115 d'entre eux avaient quitté Péret.

De 1943 à 1953 :

120 décès

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

*Une population en nette augmentation depuis 1999.*

### Un rythme qui commençait à s'essouffler

Depuis la chute de population de 1891, le nombre de Pérétois tendait à stagner. Autour de 600 habitants de 1900 à 1950 puis autour de 500 habitants les 50 dernières années.

En effet, la population est soumise à différents facteurs, pour la plupart économique. C'est ainsi que les maladies (phylloxéra,

mildiou), qui ont ravagés les vignes fin XIXème siècle, ont engendrés le départ de dizaines de Pérétois vers les villes, de même lors des diverses crises viticoles au début du XXème siècle. Que dire des guerres mondiales qui ont entraîné la disparition d'un grand nombre de personnes.

### Une augmentation maîtrisée

La douceur de vivre dans le midi, la relance économique, le développement des moyens de transport, ... autant de raisons qui incitent à venir s'installer dans la région. Mais les places sont de plus en plus chères. Le prix du terrain au mètre carré n'a cependant pas découragé et la population a ainsi peu à peu augmentée. Péret a su cependant garder un certain « cachet » car son augmentation est maîtrisée. Développer les services oui, les réseaux oui, les activités oui, mais ouvrir d'autres

zones à l'urbanisation... plus tard. Pour que Péret soit un village toujours aussi agréable.

C'est ainsi que Péret compte aujourd'hui 719 habitants (recensement INSEE de 2006).

Ce chiffre n'est pour l'instant que provisoire car toutes les communes recensées depuis 2004 ne verront leur population officielle qu'en 2008 lorsque la campagne de recensement 2004-2008 sera terminée.

### Lotissement le Clos des Faïsses



## VOS IMPÔTS

### Taxes Locales : répartition

Lorsque vous recevez vos avis d'imposition (taxe foncière ou taxe d'habitation) sachez que la commune ne perçoit pas la totalité du montant indiqué.

Le montant de l'impôt qui vous est redevable est (approximativement) réparti comme suit :

**taxe d'habitation (TH) :**

commune 50 %	département 50 %
--------------	------------------

**taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),**

commune 35 %	département 25 %	région 10 %	communauté de communes (TEOM) 30 %
-----------------	---------------------	----------------	--

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**

commune 76 %	département 5 %	région 1 %	chambre d'agriculture 18 %
-----------------	--------------------	---------------	----------------------------------

### Comparaison des taux d'imposition et évolution Péret / moyenne des communes du département

TAUX D'IMPOSITION DE 1983 A 2007				
Année		TH	TFPB	TFPNB
1983	Péret	6.44	12.62	73.61
	Moy Département	9.47	13.63	54.89
1985	Péret	9.98	12.62	73.61
	Moy Département	9.98	14.85	55.97
1990	Péret	7.5	13.5	73
	Moy Département	12.81	19.34	61.90
1995	Péret	7.5	13.5	73
	Moy Département	15.13	21.41	65.33
2000	Péret	6.8	11.47	62.74
	Moy Département	15.81	23.54	69.57
2005	Péret	9.34	16.32	76.01
	Moy Département	17.05	24.84	73
2007	Péret	9.34	16.32	76.01
	Moy Département	17.43	25.33	74.51

TH : taxe habitation TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties



#### EN BREF : EXEMPLE CONCRET

Des taux communaux bas ont une importance certaine pour les Péretois.

A titre d'exemple, comparons le montant qui revient à la commune pour la **taxe d'habitation** à Péret par rapport à la moyenne des taux des communes du département :

Maison de village  
base d'imposition 2100

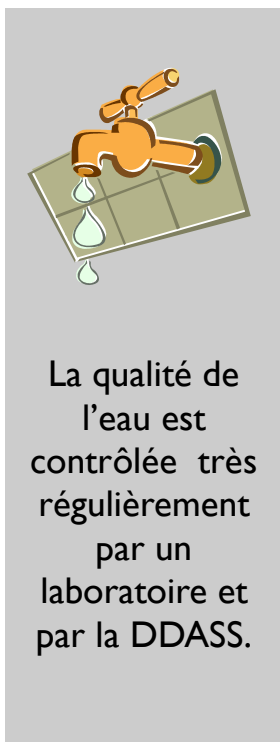
**Péret 196**  
€ (taux 9.34%)  
**moyenne**  
**département 366**  
€ (taux 17.43%)

Pour le contribuable,  
**ÉCONOMIE: 170 €**

Maison individuelle  
en lotissement  
base d'imposition 2900

**Péret 270 €**  
(taux 9.34%)  
**moyenne**  
**département 505 €**  
(taux 17.43%)

Pour le contribuable,  
**ECONOMIE : 235 €**



## INFORMATIONS MAIRIE

### Service des eaux et assainissement

La commune de PERET gère le service des eaux en régie. Elle a choisi de ne pas confier cette mission à une entreprise privée afin de réduire le coût de revient de l'eau pour le consommateur (1 € / m<sup>3</sup>). La qualité de l'eau est néanmoins aussi bonne, sinon plus. Le laboratoire Bouisson-Bertrand et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) effectuent des prélèvements d'eau régulièrement afin de contrôler la potabilité de l'eau produite par les

sources.

Les employés communaux veillent tous les jours au bon fonctionnement du château d'eau, des pompes et du réseau d'assainissement et du lagunage avec recyclage éolien.

#### **A NOTER :**

L'eau distribuée est une eau de source qui n'est pas traitée en permanence.



### Garages

Dans sa séance du 1er février 2007, le Conseil Municipal a décidé de lancer un projet de construction de garages rue de l'Egalité afin de tenter d'améliorer le problème de stationnement dans le centre du village,

compte tenu de l'augmentation du nombre de véhicules. Le prix du loyer ne sera fixé qu'après la réalisation mais il sera vraisemblablement de 60 euros environ par garage. Inscription en Mairie.



### Cimetière

En 2006, le secrétariat de Mairie a réalisé un recensement des personnes inhumées dans les 161 concessions du cimetière vieux, les 68 concessions du cimetière neuf et les 3 concessions du columbarium. Une campagne de reprise des concessions vient

d'être engagée.

Les concessions concernées sont signalées par une plaque et la liste est affichée à la mairie.

La procédure est d'une durée de 3 ans pendant laquelle les personnes concernées peuvent revendiquer la propriété.



Il a été constaté que plusieurs concessions dans le cimetière vieux sont en état d'abandon car aucune inhumation n'a eu lieu depuis plus de 50 ans et elles ne sont plus entretenues depuis des années.

### Site Internet et fascicules de présentation

Afin de renseigner au mieux les nouveaux Pérétois, les touristes et toutes autres personnes intéressées, le site Internet de la commune a été complété et réorganisé.

La commune a également pris un nom de domaine, c'est-à-dire s'est réservé le droit de donner une nouvelle adresse au site avec l'appellation Mairie de Péret : [www.mairie-peret.fr](http://www.mairie-peret.fr)

Il est régulièrement mis à jour pour que chacun ait accès à l'agenda des festivités, au compte rendu du dernier conseil municipal, à la source, etc.

De plus, trois fascicules ont été créés pour informer encore mieux la population : Informations pratiques ; Des associations, des activités, des locaux ; Patrimoine



Un site Internet amélioré et la création de trois fascicules sur Péret

### Etat civil depuis le dernier recensement de 1999

décès	7	5	9	3	6	4	9	3	46
mariage	1	5	1	6	3	1	3	6	26
naissance	3	7	4	2	3	7	4	6	36
année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	total



### Sens interdit chemin des écoliers

Afin de garantir la sécurité des enfants aux entrées et sorties scolaires, la municipalité a mis en place sur le chemin des écoliers un sens interdit dans le sens de la numérotation croissante,

8h10 à 8h40    11h30 à 12h10    13h40 à 14h10    16h à 16h40  
 les jours d'école



Sens autorisé



Sens interdit



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

<b>MAIRIE</b>		Tél 04 67 96 09 41 Fax 04 67 96 31 33
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h mairie.peret@wanadoo.fr <a href="http://www.mairie-peret.fr">http://www.mairie-peret.fr</a>		
<b>POSTE</b>	Départ du courrier à 10h00 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30, le samedi 9h30-12h00	04 67 96 11 96
<b>ECOLE PUBLIQUE</b>	<i>Enfants à partir de 2 ans</i> Cantine / Garderie : Renseignements et vente des tickets au secrétariat de Mairie Garderie du matin à partir de 7h30 le soir jusqu'à 18h30 le mercredi de 7h30 à 18h30	04 67 96 38 93
<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	17 Clermont l'Hérault Paulhan	04 67 96 00 32 04 67 25 00 09
<b>TRESORERIE</b>	Pézenas   rue du Maréchal Plantavit 34120 Pézenas	04 67 98 14 27
<b>CENTRE DES IMPOTS FONCIERS</b>	11 av Pierre Verdier 34500 Béziers	04 67 35 45 00
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS</b>	20 av Raymond Lacombe, BP40, 34800 Clermont l'Hérault	04 67 88 95 50
<b>PAROISSE</b>	8 rue Louis Blanc 34800 Clermont l'Hérault	04 67 96 15 20
<b>SOUS-PREFECTURE</b>	BP 742 34526 Béziers <i>Les demandes de carte grise, carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour... peuvent se réaliser en Mairie</i>	04 67 36 70 70
<b>EDF</b> (agence de Bédarieux)		0810 00 34 34
<b>FRANCE TELECOM</b> (Béziers)		0800 10 14 34 10 14
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>	Hérault Transport Montpellier Renseignements et horaires sur leur site Internet <a href="http://www.herault.fr/herault-transport">www.herault.fr/herault-transport</a>	0825 34 01 34
<b>PORTAGE DES REPAS</b>	Renseignements auprès de : Présence Verte Roujan L'ACARLET Clermont L'ADMR Pézenas Pour les personnes âgées, isolées, dépendantes, ou handicapées, des repas chauds peuvent vous être livrés à domicile 6 jours /7. Les prix sont étudiés et l'aide sociale peut financer cette action.	04 67 24 59 46 04 67 96 04 66 04 67 32 64 80
<b>PHARMACIE</b>	Un système de boîte aux lettres est en place depuis quelques années. Il suffit de déposer votre ordonnance dans une des boîtes aux lettres « pharmacie » situées à la Mairie avant 14h et vos médicaments seront livrés en fin de journée dans le commerce de Monsieur VALERO.	
Pharmacie	« Les sources » 34320 FONTES	04 67 25 15 64
Pharmacie	« Auriol Azoulai » 34800 ASPIRAN	04 67 96 50 33